



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

563 903 \$ POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS CHAUDIÈRE-APPALACHES

Lévis, le 26 février 2008. – La Société V.I.A. accueillait aujourd'hui à Lévis, les partenaires de l'Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans Chaudière-Appalaches. À cette occasion, le président de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, M. Réal Laverdière, et la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec, Mme Nathalie Normandeau, ont annoncé, en présence de nombreux représentants du milieu municipal, socioéconomique, communautaire et de l'éducation, qu'un montant de **563 903 \$** sera consacré pour les trois prochaines années à la réalisation de la présente entente.

« La signature de cette entente spécifique fait la démonstration concrète que l'entraide peut aussi agir comme moteur de développement économique. À l'exemple de la Société V.I.A. de Lévis, des milliers d'entreprises d'économie sociale au Québec emploient plus de 125 000 personnes générant des retombées dépassant les 17 milliards de dollars. L'entente que nous mettons en œuvre aujourd'hui témoigne justement de cette audace des partenaires de la région Chaudière-Appalaches dans leur volonté d'occuper un espace très créatif situé au carrefour de la solidarité et de l'entrepreneurship », a déclaré la ministre Nathalie Normandeau.

Cette entente spécifique regroupe vingt-six partenaires, notamment le ministère des Affaires municipales et de Régions (MAMR), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ), la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRÉS), la Coopérative de développement régional Québec-Appalaches, le Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches (FJRCA), les commissions scolaires, les centres locaux de développement (CLD) ainsi que les corporations de développement communautaire (CDC). À cet effet, le président de la CRÉ a tenu à rappeler le rôle que joue la concertation dans le développement régional.

« Toutes ces organisations se sont engagées à favoriser les échanges et la collaboration entre elles afin de faciliter l'atteinte des objectifs de l'entente, soit la promotion de l'économie sociale, le soutien technique et financier, le développement des compétences, la concertation et le réseautage », a précisé M. Laverdière.

D'autre part, M. Raymond Guin, président de la TRÉS, a indiqué que la TRÉS avait accepté la coordination de la mise en œuvre de l'entente spécifique dans la région de la Chaudière-Appalaches. Il a également profité de cette tribune pour souligner l'importance d'appuyer les intervenants en économie sociale dans la réalisation de projets porteurs pour le développement de Chaudière-Appalaches.

« Avec la signature de cette entente spécifique, on reconnaît maintenant l'importance de l'économie sociale pour notre région et surtout, on permet aux partenaires réunis au sein de la Table régionale d'économie sociale de faire passer son développement en seconde vitesse », a mentionné M. Guin.

La région de la Chaudière-Appalaches compte plus de 500 entreprises d'économie sociale. Ainsi, en raison de l'importance de ce secteur économique, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale investira spécifiquement dans l'amélioration des compétences des travailleuses et travailleurs du domaine de l'économie sociale.

En guise de conclusion, Mme Danielle Roy Marinelli, vice-présidente de la CRÉ et mairesse de la ville de Lévis, a expliqué comment l'économie sociale participe et contribue au dynamisme économique de la ville de Lévis : « Les chiffres parlent d'eux-mêmes avec des revenus totaux de 46 M\$ par année, une masse salariale de 24 M\$ pour 824 emplois durables. Au-delà des chiffres, les bénéfices sociaux pour notre communauté sont quasi-essentiels pour les clientèles qui se procurent les biens et services autant que pour les personnes qui les produisent ou les dispensent. »

La rencontre s'est finalement terminée par une visite de l'entreprise Société V.I.A., en compagnie du président et du directeur général, messieurs Jean-Guy Guay et André Poitras. La Société V.I.A. est une entreprise d'économie sociale en pleine croissance et chef de file, dans l'est du Québec, pour la récupération et le tri des matières recyclables. Cette entreprise apparaissait donc comme un lieu propice à l'annonce de la mise en œuvre de l'*Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans Chaudière-Appalaches*.

Rappelons que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional en Chaudière-Appalaches. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

Source : Sylvie Fortin
Conseillère en communication
Courriel : sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca

Information : Laurent Lampron
Directeur général
Tél. : 1.418.248.8488